



Les demandes de réservation de stationnement ainsi que les copies des autorisations préalables doivent parvenir au plus tard 4 jours ouvrables complets à l'avance.

**DEMANDE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES LISIBLES**

Période de la réservation : .....  
Adresse de la réservation : .....

**DEMANDEUR (particulier)**

Nom: .....	Téléphone: .....
Adresse: .....	N° registre national : .....
Code postal: .....	E-mail: .....
Commune: .....	

**DEMANDEUR (société)**

Nom: .....	Téléphone: .....
Adresse: .....	N° d'entreprise : .....
Code postal: .....	E-mail: .....
Commune: .....	

**NATURE DE LA DEMANDE : (mettre une croix à l'endroit qui convient)**

<input type="radio"/> Déménagement, livraison ou similaire sur une distance de 10 / 20 / 30 m ou plus : ..... mètres
<input type="radio"/> sans monte-charge ou tout appareil mobile <b>sur emplacement de stationnement</b> transmettre ce formulaire dûment complété et signé à <a href="mailto:permisstat.tdv@brucity.be">permisstat.tdv@brucity.be</a>
<input type="radio"/> avec monte-charge ou tout appareil mobile <b>sur emplacement de stationnement</b> (max jusqu'au 4ème étage) transmettre ce formulaire dûment complété et signé à <a href="mailto:permisstat.tdv@brucity.be">permisstat.tdv@brucity.be</a>
<input type="radio"/> avec monte-charge ou tout appareil mobile <b>sur emplacement de stationnement</b> (à partir du 5ème étage) Obtenir au préalable l'autorisation OSIRIS (n° d'autorisation B1 .....). Si vous n'êtes pas en possession de ladite autorisation, veuillez vous présenter au guichet situé rue du Pont Neuf 12 à 1000 Bruxelles (cour intérieure).
<input type="radio"/> sans monte-charge ou tout appareil mobile <b>sur la chaussée, la piste cyclable, le trottoir</b> . Obtenir au préalable l'autorisation OSIRIS (n° d'autorisation B1 .....). Si vous n'êtes pas en possession de ladite autorisation, veuillez vous présenter au guichet situé rue du Pont Neuf 12 à 1000 Bruxelles (cour intérieure).
<input type="radio"/> avec monte-charge ou tout appareil mobile <b>sur la chaussée, la piste cyclable, le trottoir</b> . Obtenir au préalable l'autorisation OSIRIS (n° d'autorisation B1 .....). Si vous n'êtes pas en possession de ladite autorisation, veuillez vous présenter au guichet situé rue du Pont Neuf 12 à 1000 Bruxelles (cour intérieure).
<input type="radio"/> avec container <b>sur emplacement de stationnement</b> Obtenir au préalable l'autorisation de placer un container (n° d'autorisation .....). en vous rendant au guichet situé rue du Pont Neuf 12 à 1000 Bruxelles (cour intérieure).

**DATE et SIGNATURE**